



L'ÉTOILE

Les Fervents Pêcheurs de L'Etoile

12, rue Jules Verne - Mairie de L'Étoile - 80830 L'ÉTOILE

Tél. : 03-22-51-22-13 (tel:03-22-51-22-13) - Email : familypruvost@outlook.be (mailto:familypruvost@outlook.be)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Etangs : 9 hectares

- Les Creuillères
- Les Tourbières
- Etang du petit Marais
- Bassin à truites

Membres du bureau

Président

PRUVOST Laurent

Vice-Président

LEBAS Geoffrey

Trésorier

PRUVOST Maryline

Secrétaire

DUVAL Sébastien

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés

Services

- Aire de pique-nique

Présentation

L'association "Les Fervents Pêcheurs de L'Etoile" vous propose de pêcher dans de nombreux étangs. Vous pourrez y pratiquer tout type de pêche : blanc, carnassier, carpe et truite.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	110.00€	87.00€	21.00€	40.00€	7.00€	17.00€	35.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Le Rétro - Mr Caron - 133, rue Jules Verne - 80830 L'ÉTOILE -

NP PÊCHE/ Le Relais des Etangs - Mr Pascal Newstead - 84, Rue Guy Dovergne - 80132 Mareuil Caubert - 06-80-78-02-92



L'ÉTOILE

Les Fervents Pêcheurs de L'Étoile

12, rue Jules Verne - Mairie de L'Étoile - 80830 L'ÉTOILE

Tél. : 03-22-51-22-13 (tel:03-22-51-22-13) - Email : familypruvost@outlook.be (mailto:familypruvost@outlook.be)

Fiche Parcours

Étang du petit marais



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1.3 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche à la carpe de jour



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche à 3 lignes autorisées, dont 2 aux carnassiers.

Heures d'accès aux étangs :

mai, juin, juillet et août : 6 heures

septembre : 7 heures

octobre : 8 heures

novembre, décembre et janvier : de 9 heures à 17 heures

février : de 8 heures à 17 heures

mars et avril : 8 heures

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie